L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans une annonce originale, sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces — Les articles [illegible] les Bureaux d'Assurances et autres institutions publiques, les agents pour navires, bateaux à vapeur, les maisons de commerce faisant la commission, [illegible] le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un [illegible] deux fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan, ventes de justice, ventes de plantations et habitations, [illegible] à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix et devoirs susdits.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles sont de $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de leur insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

CHEMIN A COULISSES DE CARROLLTON

AVIS.

Pendant les Courses qui commenceront Mardi, 8 Avril,

VU le grand nombre de passagers qui prennent les Chars à la rue Baronne, et la grande difficulté qu'éprouvent les chevaux à tirer un si lourd fardeau, et les délais et la confusion qu'éprouvent les passagers, la Compagnie a résolu qu'après 11 heures A. M. les JOURS DE COURSE, les CHARS cesseront de partir du Dépôt de la rue Baronne.

En conséquence, les passagers sont notifiés que les Chars partiront du CERCLE TIVOLI SEULEMENT, aux heures suivantes:

A 11 et 11 3/4 heures A. M.—12 1/4 1 et 1 1/2 P. M.

JOHN HAMPSON, Sup. & Ing. en chef.

5 av

DORSEY, VINCENT & Co.

ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,

Nos. 83, rue de Chartres—Nlle Orléans.

S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par colis et par petits lots.

Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 14 jn—6m

R. DITTRICH,

Négociant Commissionnaire,

28, rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON & CO.

AGENS EN COTON,

ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES

Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.

2 nov.

AGENCE de Sucre raffiné de Boston—Sucre en pain, en morceaux et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main et à vendre par

8 jan—1an NORCROSS & FOSDICK, [illegible]

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur maison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes.

1 janv FIELD & Co., 20 Vieille Levée

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 20, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb et salaisons aux. S. H. Field & Co. à New-York, et à M. Field Fowler, à Boston 1 jan—1 an

AVANCES libérales sur consignations adressées à nos amis à St Louis MERLE, BOYLE & Co. 29 Tchoupitoulas

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER, entrent comme associés dans notre maison, à partir du ce jour.

1er. septembre 1844— CHARLES ODIER & Co.

P. CUSACHS, Pharmacien.

Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.

Encoignure Condé et St Philippe—Nlle. Orléans.

26 juillet

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 45.

Directeurs:

W. A. Gasquet, Président.

Wm. W. Montgomery, J. B. L-Beau,
F. P. Ducongé, Edw. Swiff,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier.

CHS. BRIGGS, Secrétaire.

On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable, et en cas de pertes les règlemens sont faits avec promptitude et libéralité. 17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.

Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.

(Sous un amendement de leur charte.)

CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer, des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel. [illegible] L. MATTHEWS.

14 oct

Perte de Certificats.

ATTENDU qu'un certificat de trente trois actions de la Compagnie de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, No. 748, daté le 10 octobre 1841, au nom de Mad. Veuve [illegible] a été égaré ou perdu, avis [illegible] en sont prévenus; toute personne qui [illegible] la Compagnie.

Nouvelle Orléans, 19 mars 1845.

D. F. GUEX, Secrétaire.

PERTE DE CERTIFICATS.

AVIS que deux certificats d'actions de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée [illegible] perdus [illegible].

Nouvelle Orléans, 4 avril 1845.

16 av—6a D. F. GUEX, secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 3 avril 1845.

UNE assemblée des actionnaires de cette banque aura lieu à la maison de Banque, le samedi dix de mai prochain, à midi, pour délibérer sur un Acte pour faire revivre et amender les divers actes le Législature, ayant trait au règlement des dettes propres de l'Etat, et pour d'autres objets, approuvé le 10 mars 1845.

Par ordre de la direction.

4 avril— WM. E. LEVERICH, Caissier.

NOUVAUTÉS DE PARIS!!

Encoignure Royale et Conti.

Mme. VINCENT a l'honneur d'informer les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre les articles suivants:

100 chapeaux de paille Toscane, tout ce qu'il y a de plus fin et nouvelles formes.
200 do qualités ordinaires.
50 do guipure et autres, grande nouveauté.
50 do paille de riz, très beaux.
12 capotes dentelles, article très fashionable.
36 douzaines capotes de batiste pour dames et enfans.
10 cartons rubans de gros de Naples, écossais, ombrés et chinés.
1 caisse mousseline imprimée, nouveaux dessins.
12 douzaines ombrelles, grande frange, manche riche.
6 do parapluies.
6 do écharpes cashmere zéphir.
3 do châle barège et crêpe de Chine.
10 do corsets nouvelle forme, dans toutes les grandeurs.

AUSSI: Mouchoirs de batiste unis et brodés, cols et pèlerines brodés, dentelles valenciennes blanches et noires, bas de soie, gants de toutes espèces, fichus, rivers, bourses, peignes, bijoux d'acier, sacs, poupées évantails, jarretières et un grand assortiment de parfumerie de M. [illegible].

Madame Vincent voulant quitter les affaires et partir pour France dans le courant de mai prochain, vendra toutes ses marchandises à des prix réduits. C. VINCENT.

21 mars—3t Encoignure Royale et Conti.

J. FEYTEL,

Encoignure Chartres et Conti.

A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir UN NOUVEL ASSORTIMENT DE MONTRES, comprenant:

Montres Lépine en or et en argent;
Dito patentes anglaises do;
Dito patentes Suisses, do;
Dito pour Dames, do;

Egalement—Un magnifique choix de BIJOUTERIE de toutes espèces; Pendules pour salon, salle à manger; dito moyen âge, avec ou sans garniture de cheminée.

9 mars—3m

GARDES D'ORLEANS,

Attention!!

TIRE A LA CIBLE.

La compagnie prendra les armes dimanche, elle se trouvant à sept heures et demie du matin, pour un tir à la cible, tenue d'été.

Par ordre du capitaine.

WILLIAM ANDRY, Sergent Major.

N. B.—Après la revue il y aura une élection des membres du comité pour les six mois courant 7 av

CIGARES DE LA HAVANE.

EN débarquement des navires à vapeur Marmora et Alabama, cent-soixante treize milliers Cigares impériales, Regalia, Canones, Trabucos Bayonetes, Caballeros, Damas, Vegueros, Legitimos, Millar et Principes, des marques suivantes:

Cabana y Carbajal,	La Palma celebrada,
Franciseo Ugues,	Dos Hermanos,
La Rienda,	Esculapio,
La Intelegencia,	La Habana,
La Diana,	Woodville,
La Ingenuidad,	Rencurrell,
La Victoria,	

Les Principes sont de la marque "Vapor." Les cigares ci-dessus énumérés, ajoutés à ceux de premières qualités qui forment le stock du magasin, offrent un des plus beaux et grands assortiments qui soient en ville. Les connaisseurs et amateurs, les détaillants de la ville et de la campagne, trouveront une belle occasion de se pourvoir d'excellents cigares. A vendre par

20 jan E. JOHNS, 110, Poydras, presqu'en face du théâtre Américain.

AU MAGASIN FASHIONABLE,

Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 122.

LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par le navire Calédonia et Francis Depau, du Havre, les articles ci-après, qui, joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importation par navires Windsor Castle et de Carolina, forment le complément de leurs marchandises le printemps et d'été.

GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, coupes d'étoffes très variées, savoir: double châle, double revers, simple châle, collet droit, forme chevalière, en velours, cachemire d'été, poil de chèvre, basin blanc, [illegible] de diverses nuances.

CRAVATES en batiste pur fil d'Ecosse, [illegible] pointue, [illegible] écharpes et cravates en foulard.

GANTS en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, [illegible].

[illegible] CORDEVIOLLE & LACROIX

[illegible] à l'eau de vie et au jus, à vendre par

19 mars JOROY & BRASIER, 10 Conti,

Nouvelle-Orléans:

JEUDI MATIN, 17 AVRIL 1845.

THEATRE D'ORLEANS.

La Chaste Suzanne—E. Prévost.

La représentation de mardi s'est terminée si tard que nous avons eu le regret de n'en pouvoir même pas dire un mot hier matin; nous voulons nous en dédommager aujourd'hui, bien que sans doute il ne nous reste rien de nouveau à apprendre sur ce sujet à nos lecteurs. Chacun d'eux sait déjà quel splendide public s'était réuni dans la salle d'Orléans; quel ravissant aspect présentait les premières loges; quel air de fête régnait partout; enfin quelle ovation a été décernée à M. Prévost; et quel accueil flatteur a été fait à son nouvel opéra. Cette soirée réunissait véritablement le double caractère d'une belle solennité musicale et d'une fête de famille. Dans toute cette foule si compacte et si brillante le bénéficiaire ne comptait que des admirateurs et des amis; les applaudissemens les plus vifs saluaient tour à tour l'œuvre et l'auteur; et si dans ces manifestations la sympathie pour l'homme doit avoir sa part, il n'en faut pas faire une moins large à l'admiration pour le talent. Le plaisir que faisait éprouver une musique d'un mérite fort distingué, provoquait et justifiait tout à la fois les témoignages les plus vifs de satisfaction.

A pareille fête, les fidèles du Théâtre d'Orléans avaient mieux à faire encore que d'applaudir: ils devaient donner à M. Prévost un souvenir durable de leur affectueuse estime; ils n'y ont point manqué. Une médaille d'or portant sur l'une des faces: "A Eugène Prévost les habitués du Théâtre d'Orléans—15 avril 1845;" et sur l'autre les titres suivans: "Cosimo, Esmeralda, Chaste Suzanne," lui a été offerte à la suite du premier acte, et au moment où le rideau tombait, on lui a jeté une couronne, symbole du beau succès qu'il venait d'obtenir.

Et ce succès, tout aussi bien que les cordiales démonstrations qui l'accompagnaient, était dignement mérité: la *Chaste Suzanne* est pour beaucoup de connaisseurs l'œuvre capitale de M. Prévost, et pour le public celle qui a causé la plus vive impression. Pour notre part, il nous semble qu'elle doit faire prendre à son auteur, parmi les compositeurs de nos jours, le rang honorable que lui promettaient déjà ses débuts. Toute la partition de la Chaste Suzanne porte l'empreinte d'une science rare: elle doit plaire aux juges compétens à cause de ce mérite; elle plait déjà fort au public parce que la science s'y dissimule sous un air de facilité naturelle et qu'elle ne sert qu'à faire ressortir d'heureuses inspirations.

Le poème de la *Chaste Suzanne* n'est guères que la mise en scène de l'épisode fourni par l'histoire: deux vieillards accusent d'adultère l'épouse de Joakim qui a refusé de se rendre à leurs infâmes désirs; elle est sauvée par le jeune Daniel que guide l'esprit divin. L'action est donc assez simple; aussi elle se découpe assez bien en scènes qui se comprennent aisément et qui prêtent à la musique. Au premier acte, Suzanne est chez elle, attendant au milieu des larmes, le retour de son époux proscrit: les deux vieillards, Achab et Sédécias, lui rendent visite, et tous deux font à *parte*, dans un conciliabule au public de leur passion pour la belle Israélite; tous deux, chacun de son côté, se promettent de revenir, quand elle sera seule, lui faire l'aveu de leur flamme. Cependant un jeune berger s'est introduit dans la sainte maison, c'est le jeune berger Daniel qui apporte en secret à Suzanne un message de Joakim. Au second acte, les vieillards reviennent en effet, chacun se croyant débarrassé de son rival; grande surprise lorsqu'ils se rencontrent face à face! mais entre deux vieillards il est toujours des accommodemens: ils se décident à agir de concert; ils surprennent Suzanne au bain et lui chantent leur amoureux martyr. Indignation de la sainte femme, menaces des deux vieillards. Un accident vient seconder leurs sinistres desseins; ils aperçoivent le jeune Daniel qui n'a point pu quitter le jardin où il est caché; c'est de lui qu'ils feront le prétendu complice de Suzanne. Ils appellent les serviteurs de cette dernière, l'accusent devant eux d'adultère et font arrêter Daniel. Nous retrouvons ce-lui-ci en prison au troisième acte; un ange apparaît et lui inspire l'espoir de sauver et lui-même et Suzanne. Aussi repousse-t-il avec indignation les séductions de l'odieux Sédécias qui veut l'engager à devenir, comme Achab et comme lui, l'accusateur de Suzanne. Le jugement remplit le quatrième acte: Daniel a été tiré de prison par le grand Nabuchodonozor auquel il a expliqué des songes inexplicables pour la science des mages; il arrive au moment où Suzanne va être condamnée; il fait interroger séparément les deux dénonciateurs qui se contredisent et qui la sont ainsi constater l'innocence de celle qu'ils accusaient.

Quel excellent parti le compositeur a tiré des situations que nous venons d'esquisser, un juge plus compétent que nous pourrait seul vous le faire bien comprendre. Disons seulement que l'impression générale a été excellente, et qu'une foule de morceaux ont été remarqués et applaudis. A notre sens, le premier mérite de la partition de M. Prévost, c'est de former une trame mélodique, continue, sans interruption; tout s'y tient, tout s'y enchaîne; et jamais on n'y sent ni langueur ni décousu. Ce mérite n'appartient qu'aux maîtres; la science, reunie à l'inspiration, peut seule le donner. Le premier acte dans son genre nous paraît un petit chef-d'œuvre, malgré quelques lointaines réminiscences du *Cheval de Bronze*, qui se peuvent saisir vers la fin; l'air de *Suzanne* et celui de *Daniel* ont de l'élégance dans la mélodie; le duo des deux vieillards a une teinte *rococo* charmante; mais le trio surtout est d'une facture achevée: le chant y dispute la palme aux combinaisons de l'orchestre; il y a surtout une phrase dite par *Sédécias*, accompagnée de quelques broderies qu'exécute Suzanne, et soutenue par les notes graves d'Achab, dont l'effet est délicieux. Le second acte s'ouvre par un chœur de femmes sur un gracieux mouvement de valse et se ferme par un final plein de vivacité et traité fort habilement. Un duo bouffe des deux vieillards s'y distingue et devendra, si nous ne nous abusons, un morceau favori. Au troisième acte, nous signalerons l'air de l'Ange; mais avant tout l'air de Sédécias qui précède le duo avec Daniel. Le quatrième acte est peut-être le moins favorable au compositeur, et cependant M. Prévost a su encore y mettre de belles choses: certaines portions du jugement sont pleines de caractère et la marche finale possède une verve toute Italienne.

Il est du reste parfaitement impossible à première audition de signaler tout ce que renferme de saillant une œuvre comme la *Chaste Suzanne*; aussi est-ce une fort heureuse idée, de la part de la direction, que de nous rendre cet opéra ce soir. On le goutera mieux encore que la première fois. Les artistes étant plus sûrs d'eux-mêmes, et leur digne chef ayant pu se remettre de l'émotion que lui causait les manifestations du public; nous l'entendrons avec tous ses avantages, et un éclatant succès viendra confirmer les applaudissemens du premier soir.

☞ Le *Chronicle* de Natchitoches, journal locofoco d'une nuance très prononcée, s'élève vivement contre le projet de placer le siège du gouvernement à plus de soixante milles de la Nouvelle-Orléans. Il fait ressortir la nécessité de choisir comme capitale une grande ville qui offre toutes les ressources qu'on demanderait vainement à d'autres localités.

Par le brick *Guadeloupe*, venant de Vera-Cruz, nous avons reçu des journaux de Mexico, mais ne contenant pas de nouvelles plus fraiches que celles reçues par voie de la Havane.

Nous remarquons que les termes de six mois et d'un an dont parle l'article 26, du traité de 1831, ont commencé à courir.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle.—James Payne, accusé de vol, a été mis hier en jugement et trouvé coupable.

E. Morty et Burke, accusés d'assaut et batterie, ont été mis en jugement et trouvés coupables.

CONVENTION.

M. Ledoux demande la réconsidération de la 13me section adoptée hier, afin de lui faire subir un amendement, consistant à mettre "la majorité des membres présens des deux Chambres," au lieu de: "à la majorité des deux Chambres."

M. Lewis a contre la motion de sérieuses objections. Sur une Chambre de 100 membres, 51 forment ce qu'on appelle un *quorum*; or, on propose de donner à 38 membres de la Chambre et à 13 du Sénat le droit de destituer tous les juges de l'Etat, bien que ce chiffre ne dépasse guère le tiers des membres élus dans les deux Chambres. C'est beaucoup trop radical. Il ne voit d'ailleurs aucune bonne raison pour une pareille mesure; s'il y en a, il ne les apperçoit pas, et il sera bien aise qu'on les lui explique.

M. M. Tylor est en faveur de la motion. Il convient de la réalité des inconvéniens qu'on a signalés; seulement il fait remarquer qu'il n'est nullement probable qu'ils se présentent dans la pratique.

M. Ratliff s'oppose à l'amendement, parce que les termes qu'on veut ajouter à la section n'en changeront pas le but. Les trois quarts de chaque Chambre signifient clairement les trois quarts des membres présens de chaque Chambre.

L'amendement est mis aux voix et adopté—oui, 33; non, 18.

La section est ensuite adoptée sans opposition.

On revient à la discussion de la première section, portant que le pouvoir judiciaire se composera d'une cour suprême, de cours de districts et de juges de paix, et de telles autres cours dans la ville de la Nouvelle-Orléans que la législature jugera convenable d'établir.

La motion de M. Ratliff d'effacer les mots: "dans la ville de la Nouvelle Orléans," est reproduite.

M. Benjamin la combat. Par l'importance et la nature de sa population, il faut nécessairement faire une exception en faveur de la ville, comme on en fait en faveur de toutes les grandes cités commerciales.

Entrant dans la discussion du sujet tout entier, il fait voir le grand inconvénient d'avoir tant de juges avec des noms différens et des juridictions différentes. Souvent même un juge a deux noms et deux juridictions, de manière qu'il peut faire sous un nom ce qu'il ne pourrait pas faire sous l'autre. Ainsi un juge de paroisse est aussi presque toujours, dans l'Etat, juge de la cour des preuves; et ce que peut faire ce juge comme juge de la cour des preuves, il ne le peut point comme juge de paroisse.

La chose la plus difficile pour les avocats est de savoir à quelle cour il faut s'adresser. Si l'on s'adresse mal, les témoins sont entendus, les pièces sont produites, le procès est jugé en première instance et sur l'instance d'appel on renvoi le demandeur à se pourvoir devant qui de droit avec dépens. C'est à recommencer. Et pourtant on ne conteste point la justice, ni la légitimité de la demande. Cela est si vrai qu'une bonne partie des rapports de la Cour Suprême sont consacrés à décider des questions de compétence. Et tout cela, au grand dommage du public et au seul avantage des avocats, des greffiers, des shérifs et autres officiers judiciaires. C'est un système intolérable.

Il voudrait, quant à lui, une Cour Suprême et des juges inférieurs, qu'on appelera comme on voudra, avec juridiction universelle. Toutes les affaires, de quelque nature qu'elles soient, seraient ainsi portées en première instance devant ces juges, et devant la Cour Suprême en appel. Alors il n'y aurait que des questions de fond et plus de questions de compétence.

Ce système lui paraît simple, facile à mettre à exécution et les avantages en sont manifestes.

Quant à la Nouvelle Orléans, on comprend qu'il faut faire exception; car il y a un grand nombre d'affaires de commerce qui doivent nécessairement être jugées avec rapidité; de là la nécessité de quelques cours spéciales.

On pourrait sans doute décider que ces causes auraient la préférence; mais une pareille disposition présenterait de graves inconvéniens et semblerait bizarre l'égalité.

En tout cas on pourrait faire une exception pour la ville sans s'écarter de la simplicité du système qu'il recommande.

On demande l'abrogation de la résolution portant que la convention aura des séances du soir. Repoussé par 26 contre 16.

M. Marigny combat l'amendement. La population de la Nlle Orleans augmentant rapidement, il faut autoriser la législature à augmenter les cours suivant les exigences des cas.

M. Wederstrandt votera contre la motion d'effacer.

M. Ratliff dit que la législature aurait pu depuis long-temps faire disparaître les inconvéniens signalés par M. Benjamin. Or, si elle ne l'a pas fait, c'est que ces inconvéniens sont moins graves qu'on veut bien le dire. Il soutient le système existant comme étant intimement lié avec la législation actuelle. Il est en faveur de laisser à la législature, comme par le passé, l'autorisation de modifier le système judiciaire de l'Etat à la Nlle Orléans comme dans les autres paroisses.

M. Brent ne partage en aucune façon l'opinion de M. Ratliff. Il ne consentira jamais à laisser le corps judiciaire à la merci de la législature. Si les cours les preuves sont abolies on en créera d'autres, où leurs fonctions seront données à d'autres cours, sans que le service en souffre. Il désire l'abolition de tout le système de juges de paroisse. Les juges de paroisse réunissent des fonctions judiciaires et des fonctions ministérielles. Les fonctions judiciaires peuvent être données avantageusement aux juges de district, et leurs fonctions ministérielles à quelque autres officiers inférieurs. Il y aurait ainsi avantage et économie.

Le système des juges de paroisse n'a produit que de mauvais résultats; il lève chaque année cent ou cent cinquante mille piastres sur les malheureux plaideurs, sur la veuve et l'orphelin: il est en un mot condamné par le peuple. Il est, pour son compte, en faveur de juges de districts ayant une juridiction universelle, ce qui mettrait un terme aux interminables questions de compétence.

M. Gayarré partage ces opinions. Le plan proposé n'est point une attaque contre le pouvoir judiciaire, mais une organisation différente et meilleure. Il signale les abus de ce système des juges de paroisse. Depuis longtemps la Législature a créé tant de places qu'on n'a voulu à la seule condition qu'elles ne fussent pas payées sur le budget. Mais elles sont payées par les plaideurs ce qui est pire. Il est en faveur de la section telle qu'elle est soumise à la Chambre. Il lui est égal que cet individu soit qu'on conserve ou non les juges de paroisse, pourvu qu'on ne leur laisse que leurs fonctions strictement judiciaires et qu'on attribue les fonctions de juge des preuves aux Cours de District.

M. Conrad dit que M. Ratliff a objecté à des propos qui n'existent pas. Le seul changement qu'on veuille faire, c'est de donner aux Cours de District les fonctions de Cours des Preuves. Ce qu'il désapprouve dans les juges de paroisse, c'est cet assemblage de fonctions qui leur sont attribuées—ainsi, ils sont juges, notaires, encanteurs, et que sais-on encore? Il faut mettre un terme à cet abus. Et comme il en coûterait trop de conserver, en outre, 45 juges de paroisse, il faut réorganiser complètement le système.

D'ailleurs c'est une matière qui concerne particulièrement la campagne, et il est disposé à suivre à cet égard l'opinion des délégués des paroisses rurales.

M. Miles Taylor est aussi favorable qu'on puisse l'être aux réformes à introduire dans l'administration des successions; mais il soutient que la mesure qu'on propose n'atteindrait pas ce but. Le mal provient d'un mauvais système de jurisprudence et de la facilité donnée aux juges de se saisir les mains en touchant de l'argent.

Il y a partout des juges de Cours des Preuves, sous un nom ou sous un autre. Bill y a des abus il en sont là-bas, il est clair que ce n'est pas la faute du système, mais bien des mauvais principes introduits dans la pratique.

Il est disposé à détruire ces abus. La source du mal vient de ce qu'on permet aux juges des cours des preuves de disposer de l'argent des successions. On peut remédier à cela; mais ce n'est pas une raison pour abolir le système; parce que si leurs fonctions sont données à d'autres, ce ne sera que déplacer le mal qui se fera absolument de la même manière par de nouveaux juges.

Il dit que les maux dont on se plaint si vivement existent surtout à la Nouvelle-Orléans, et que c'est précisément où l'on veut perpétuer le système, le système doit être aboli, commençons par la Nouvelle Orléans.

Alors même que les fonctions ministérielles seraient attribuées aux greffiers des cours, est-ce que les taxes ne seraient pas les mêmes ainsi que les devoirs multipliés, pour ne pas dire incompatibles, dont on se plaint? On prend continuellement les noms des choses pour les choses mêmes. En réalité, rien ne serait changé par la mesure qu'on propose. Pour opérer des changemens, il faudrait changer complètement la législation sur la matière.

SESSION DU SOIR. — M. Marigny donne avis qu'il demandera l'abrogation de la règle exigeant, pour la reconsidération d'un vote plus de membres qu'il n'y en avait lors du vote qu'il s'agit de reconsidérer.

La discussion continue sur la première section de l'article 4.

M. Lewis appuie l'abolition totale des juges de paroisse, qu'il assimile aux petits tribunaux espagnols. Il énumère les divers emplois que remplissent les juges de paroisse et en compte jusqu'à 10.

M. Marigny parle en faveur du maintien des juges de paroisse. Les changemens qu'on propose ne profiteront qu'aux avocats; quant au peuple, dont on affecte de défendre les intérêts, il n'y gagnera rien. Il considère cette mesure comme une désorganisation tyrannique de l'ordre de choses établi, et déclare que si elle était adoptée, la Constitution serait rejetée.

M. Soulé désire que le pouvoir judiciaire se compose d'une Cour Suprême et de juges de paroisse; mais il n'offrira un amendement préparé d'après ces vues, que lorsqu'on aura disposé de la motion d'effacer, actuellement pendante. Suivant lui, le peuple est accoutumé à ce système de juge de paroisse, et il y est attaché, quoiqu'on en puisse dire. Le détruire serait donc une tentative dangereuse et dont il ne voit pas les avantages.

Quant à lui, il voudrait donner aux juges de paroisse tous les pouvoirs judiciaires, juridiction universelle, et les priver seulement de ce qu'on appelle leurs fonctions ministérielles.

M. Benjamin combat ce plan, qui entraînerait d'abord de grandes dépenses et rencontrerait d'ailleurs une vive résistance dans le public.

La Convention s'ajourne.

Coupure du Raccourci.—Le *Louisiana Chronicle* donne des renseignemens sur la coupure du Raccourci. Le travail se trouve déjà accompli sur une longueur de 7-8 de mille, sur une largeur de 12 pieds et une profondeur de 8. Cette coupure qui se trouve dans Ouest Feliciana, évite un détour de vingt-cinq milles et transformera en île une étendue de vingt ou trente mille acres.

BATON ROUGE—On lit dans la *Gazette* de cette ville, du 12 courant:

"Le temps a été très beau la semaine dernière, le fleuve baisse rapidement. Et d'après les dernières nouvelles des hauts, nous avons lieu de croire, que nos habitans n'ont pas à redouter une innondation."

— Les élections municipales ont eu lieu le 7 courant: John Reid a été choisi pour maire, et MM. Pike, Monger, Slocum et Patterson, pour aldermen.

TELEGRAPHE DE MORSE.

Le *Sun* de Baltimore annonce qu'un contrat a été signé avec Amos Kendall, agent du professeur Morse, pour établir une ligne Télégraphique entre Washington et la Nouvelle Orléans.

"Le propriétaire de la Route du Sud, dit le *Sun*, est H. H. O'Callaghan, du *Crescent City* de la Nouvelle Orléans, qui a prouvé son esprit d'entreprise et son énergie, l'été dernier, en établissant un exprès qui était en avance de la malle d'au moins vingt-quatre heures. Le Télégraphe de Morse sera immédiatement établi entre Mobile et la Nouvelle Orléans, ce qui permettra à M. O'Callaghan de recevoir les nouvelles vingt-quatre heures en avance de la malle. Il a aussi l'intention d'établir une ligne entre la ville et la Balise pour la transmission des nouvelles maritimes. Bien que cette entreprise soit tout-à-fait particulière, elle sera ouverte au public moyennant un certain taux pour les communications d'affaires, etc., absolument comme si elle était sous le contrôle des Etats-Unis ou d'une compagnie incorporée.

Par une clause du contrat le gouvernement s'est réservé le droit de racheter toutes les entreprises de lignes télégraphiques dans le cas où le Congrès le jugerait nécessaire.

JOHN JONES—Un malheur ne va jamais seul. Nous avons perdu le capitaine Tyler, et voici que nous perdons aussi son âme damnée John Jones du Madisonian. Tandis que son maître rentre dans les douceurs de la vie privée, l'ex-éditeur va se livrer aux charmes de la poésie pour laquelle il a toujours eu une passion assez malheureuse.

NEW-YORK.—Trois individus Irlandais, deux femmes et un homme, ont été trouvés morts le 7 courant, dans une misérable masure à l'encoignure des rues Broadway et Cedar. Ils se trouvaient dans la misère la plus profonde, à ce que l'on a pu constater d'après l'état des lieux, et ils ont dû mourir de faim et de froid.

—Une inondation considérable et qui a causé de grands ravages, a eu lieu dans le comté de Niagara. Elle a été produite par une obstruction formée par la glace dans la rivière de Niagara.

—M. Coleman, auteur d'un perfectionnement dans le mécanisme du piano, vient de mourir subitement à Saratoga.

—Le *Herald* de New York, annonce que plusieurs capitalistes de Boston se sont réunis pour faire construire un grand navire à vapeur qui fera le service régulier entre New York et Liverpool. Ce navire qui sera prêt le 4 juillet prochain, et sera en mesure de commencer le service à l'époque fixée par le département des postes, jaugera dix huit cents tonneaux. On assure que les mêmes capitalistes veulent organiser une ligne sur Liverpool, le Havre et les Indes Occidentales.

☞ Au moment où commence la publication de *l'Histoire de l'Empire* par M. Thiers, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour nos lecteurs d'avoir des détails sur l'historien-homme d'Etat; et nous avons heureusement pu mettre sous leurs yeux des fragments fort étendus d'une belle appréciation biographique et littéraire que M. Ste. Beuve a publié dans la *Revue des Deux Mondes*. Nulle part ce nous semble, le critique n'a déployé une plus grande justesse de vues et un plus grand entrain de style. Il a en quelque sorte subi l'influence de son sujet; il a trouvé de nettes et vives paroles pour caractériser comme il faut le net et vif esprit de M. Thiers. Les fragments que nous publions se divisent naturellement en trois parties; la première, c'est celle qui a paru hier, montre M. Thiers à ses débuts, c'est-à-dire jusqu'en 1823, époque où paraissent les premiers volumes de la Révolution Française; la seconde, celle que nous donnons aujourd'hui, nous révèle l'historien tout entier; enfin la troisième qui paraîtra demain, suit M. Thiers dans l'active carrière politique qu'ouvrit pour lui l'année 1829. Le critique s'est arrêté à 1830; depuis lors en effet M. Thiers est sorti de la vie littéraire pour occuper une place notable dans les affaires du gouvernement. Ce sera plus tard une étude spéciale à faire que cette seconde phase de son existence.

M. THIERS.

L'Histoire de la Révolution française.

Les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution* paraissaient dans l'automne de 1823. Cette histoire, qui a eu tant de vogue et d'influence, une influence qui n'est pas épuisée encore, fut commencée un peu au hasard, et naquit par occasion. La première idée en vint à Felix Bodin, qui poussa M. Thiers à l'entreprendre, et qui, le voyant ensuite si bien attaqué l'œuvre, y renonça lui-même avec une parfaite bonne grace. Bodin était un homme instruit, de bonne heure fatigué, et d'une haleine courte qui ne dépassait guère le résumé historique, genre exigu dont il est le père. Il avait acquis une assez grande réputation à ce quart d'heure de 1823, et son nom fut au besoin, une manière d'autorité et quasi de patronage. Ce nom auxiliaire se trouva donc associé à celui de M. Thiers pour les deux premiers volumes, qui formèrent la première livraison: il ne disparut qu'au troisième. Dans ces deux premiers volumes, qui comprennent l'Assemblée constituante et presque toute la législative, le jeune historien débute, on le voit bien; il n'a pas encore trouvé sa méthode ni son originalité. A l'exemple de la plupart des historiens, il une étude plus ou moins approfondie des faits, après une recherche sommaire juges suffisante, il n'est pas d'une fois: *Mon siège est fait*, il s'en tire par l'art de la rédaction, par l'intérêt dramatique du récit, et par des portraits brillans. Celui de Mirabeau, entre autres, plume, méritait fort d'être remarqué; le caractère, le langage de la grandeur du personnage y étaient vigoureusement, même avec trop de prestige, et l'on y sent déjà, dans l'appréciation de certains hommes, de coaliser et d'indulgence. Cependant, des mêmes volumes parus, M. Thiers sentit (et ce fut ce qui l'avait sincère qui ne s'y méprit pas) de se presque tout à approprier de son sujet, et qu'une rédaction plus ou moins de la charmante dès lors, n'est que... [illegible]

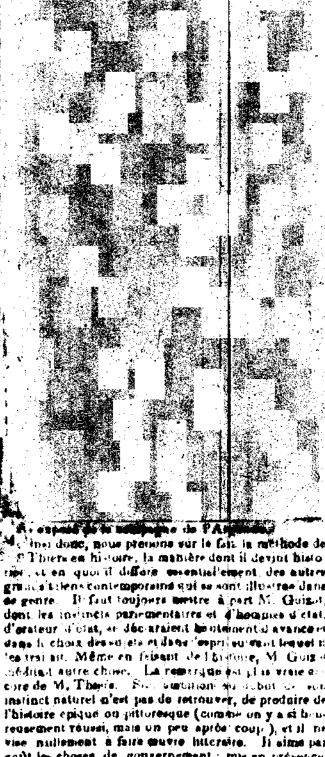

... exposée de la campagne de l'Algérie... [illegible] donc, nous prenons sur le fait la méthode de M. Thiers en histoire, la manière dont il devint historien, et en quoi il différa essentiellement des autres grands talens contemporains qui se sont illustrés dans ce genre. Il faut toujours mettre à part M. Guizot, dont les instincts parlementaires et d'homme d'état, d'orateur d'état, se déclaraient hautement avance dans le choix des sujets et dans l'esprit même qu'il y traitait. Même en faisant de l'histoire, M. Guizot méditait autre chose. La remarque est plus vraie encore de M. Thiers. Sa vocation au début comme son instinct naturel n'est pas de retrouver, de produire de l'histoire épique ou pittoresque (comme on y a si heureusement réussi, mais un peu après coup), et il ne vise nullement à faire œuvre littéraire. Il aime par goût les choses de gouvernement; mis en présence, il veut les apprendre, les étudier en elles-mêmes, il s'y porte avec passion. Homme politique ou destiné à l'être, il jette ses études dans l'histoire. L'histoire, pour lui, c'est donc l'occasion, le moyen, l'application, comment dirais-je? le résidu ou le trop plein de son travail, non pas le but direct ni l'objet. Cela se trouve vrai et pour son *Histoire de la Révolution*, et pour celle qu'il a commencée de Florence, dans cette dernière, l'art lui faisait l'attrait principal; le sujet, là aussi, n'est que le prétexte, et c'est la recherche avant tout qu'il aime. Mais aujourd'hui, pour l'histoire du Consulat et de l'Empire, il avoue que son ambition est autre, et qu'elle ne saurait raisonnablement dépasser une telle matière. Le but ici est amplement suffisant, et il ne se propose que de le remplir. Toutes les études politiques, gouvernementales, stratégiques, etc, etc, aboutissant là, en effet, dans le plus vaste et le plus glorieux cadre; il s'en empare. "Quelle bonne fortune! s'écrie-t-il et a-t-il droit de s'écrier dans cet égoïsme de l'artiste amoureux de son objet; on m'a été prendre Alexandre du fond de l'antiquité; et on me l'a mis là, de nos jours, en uniforme de petit capitaine et avec tout le génie de la science moderne." Pour la première fois donc l'historien a fait, a voulu faire un ouvrage.

Revenons aux débuts. M. Thiers, disions-nous, n'est entré pleinement dans l'histoire de la révolution française qu'à son troisième volume; il y arrive, pour ainsi dire, avec les Marseillais eux-mêmes, à la veille du 10 août. Comme ces hommes de révolution, ces généraux et ces gouvernans improvisés, dont il a si bien senti et rendu la nature, il se forme en avançant, selon les nécessités du sujet, il supplée aux routines par une rapide expérience. On n'attend pas que j'entre ici dans une analyse suivie et développée de cette narration qui, eu égard à la nature des choses racontées, n'a souvent que trop d'intérêt et d'attrait.

Telle que nous la voyons, et avec ce mélange de qualités vives et d'oublis, l'histoire de M. Thiers a rencontré du premier jour deux classes inconciliables de lecteurs. Les témoins plus ou moins victimes de la révolution n'ont jamais consenti à y reconnaître cette marche régulière jusque dans le sang, cet ordre dans le désordre; ils ne se sont jamais laissé conduire par l'historien, si engageant qu'il fût, à ce point de vue distant où la perspective se dégage, où souvent elle se crée aussi. En revanche, les hommes tout-à-fait nouveaux, ceux qui, n'ayant rien vu de cette révolution, en ont admiré au berceau le sombre éclat, les patriotiques orages, et qui en recueillent ou qui même veulent en espérer encore les bienfaits, ceux-là ont accepté couramment et avec enthousiasme l'œuvre de M. Thiers; il l'ont reçue en même temps que les chansons de Béranger, comme un héritage.

Ce livre, ainsi entendu, est la vraie histoire et comme la feuille ou la carte de route des générations qui sont encore en marche; c'est le journal de l'expédition écrit à la veille du dernier triomphe. Quand on est arrêté, c'est différent; on veut plus de réflexion, plus de philosophie, on réagit contre les faits; mais, pour se laisser guider au fil du courant, rien de plus séduisant, de mieux vu et de plus rapide; les obstacles disparaissent, sont aplanis. Ce récit dramatique encourage, enflamme, et produit un peu l'effet d'une *Marseillaise*; il fait aimer passionnément la révolution.

A ce degré, est-ce un bien? Est-ce un mal? Questions brûlantes, sur lesquelles l'historien lui-même, devenu homme de gouvernement, a dû hésiter quelquefois. Ce qu'il y a de positif, c'est que le succès, d'abord lent à se décider, est, avec les années, devenu immense, populaire; la révolution de juillet l'a accéléré et, pour ainsi dire promulgué. A l'heure qu'il est, 80,000 exemplaires sont en circulation dans le monde. Ces dix volumes d'histoire ont eu tout d'un coup la vogue de certaines compositions romanesques ou de certains pamphlets immortels; et, en effet, ce n'est point, d'ordinaire, à des œuvres tout impartiales, toutes tempérées d'élémens rassis, que se prend ainsi la flamme.

Quoi qu'il en soit des circonstances passagères, cette histoire, qui, à partir de son troisième volume, forme un tout si animé, si consistant, ne saurait s'effacer désormais ni s'abolir: elle aura laissé dans la mémoire française de belles traces, des portions lumineuses, des expositions financières, militaires, données pour la première fois, et aussi des mouvemens qui seront toujours cités comme exemples d'une inspiration patriotique bien pure, d'une naturelle et bien vive éloquence. Je n'en sais pas de plus mémorable élan que l'espèce d'épilogue qui termine le huitième volume, et qui couronne le récit des victoires toutes républicaines de la première campagne d'Italie. On ne nous saura pas mauvais gré de représenter ici la noble page tout entière:

"Jours à jamais célèbres et à jamais regrettables pour nous! s'écrie l'historien, dont le ton s'élève un moment jusqu'à l'hymne; à quelle époque notre patrie fut-elle plus belle et plus grande? Les orages de la révolution paraissaient calmés; les murmures des partis retentissaient comme les derniers bruits de la tempête: on regardait ces restes d'agitation comme la vie même d'un état libre. Le commerce et les finances sortaient d'une crise épouvantable; le sol entier, restitué à des mains industrieuses, allait être fécondé. Un gouvernement, composé de bourgeois, nos égaux, régissait la république avec modération; les meilleurs étaient appelés à leur succéder. Toutes les voies étaient libres. La France, au comble de la puissance, était maîtresse de tout le sol qui s'étend du Rhin aux Pyrénées, de la mer aux Alpes. La Hollande, l'Espagne, allaient unir leurs vaisseaux aux siens et attaquer de concert le despotisme maritime. Elle était resplendissante d'une gloire immortelle. D'admirables armées faisaient flotter ses trois couleurs à la face des rois qui avaient voulu l'anéantir. Vingt héros, divers de caractère et de talent, pareils seulement par l'âge et le courage, conduisaient ses soldats à la victoire: Hoche, Kléber, Desaix, Moreau, Joubert, Masséna, Bonaparte, et une foule d'autres, s'avançaient ensemble. On pesait leurs mérites divers; mais aucun œil encore, si perçant qu'il pût être, ne voyait dans cette génération de héros les malheureux et les coupables; aucun œil ne voyait celui qui allait expirer à la fleur de l'âge, atteint d'un mal inconnu, celui qui mourrait sous le poignard musulman ou sous le feu ennemi, celui qui opprimerait la liberté, celui qui trahirait sa patrie; tous paraissaient grands, purs, heureux, pleins d'avenir! Ce ne fut là qu'un moment; mais il n'y a que des momens dans la vie des peuples, comme dans celle des individus. Nous allons retrouver l'opulence avec le repos; quant à la liberté et à la gloire, nous les avons!.... Il faut, a dit un ancien, que la patrie soit, non-seulement heureuse, mais suffisamment glorieuse. Ce vœu était accompli. Français qui avons vu depuis notre liberté étouffée, notre patrie envahie, nos héros fusillés ou infidèles à leur gloire, n'oublions jamais ces jours immortels de liberté, de grandeur et d'espérance!"

Malheur à qui, jeune et né dans les rangs nouveaux, n'a pas senti un jour, en lisant cette page, un battement de cœur et une larme! Notez bien cette pensée: "Il n'y a que des momens dans la vie des peuples comme dans celle des individus," cela ne rappelle-t-il pas la belle description de la vallée d'Argelez vue de Saint-Savin, par où M. Thiers a débuté et le sentiment tout pareil qui la termine, sentiment de l'apparition fugitive du beau et du bien qui passe avec l'éclair? Il y a là comme une mélancolie rapide qui ajoute à l'émotion heureuse, et qui se mêle, pour l'aiguiser, à l'ivresse de la gloire dans mains qui a celle du plaisir. Ces organisations du midi ont plus que d'autres le secret, en toute chose, de la brièveté de la vie comme elles en ont plus vive l'étincelle. *Carpe diem.*

Le style de cette histoire, et en général le style de M. Thiers, est ce dont on se préoccupe le moins en lisant; il vient de source, il est surtout net, facile et fluide, transparent jusqu'à laisser fuir la couleur. L'auteur ne raffine jamais sur le détail, et on ne saurait pas un instant chez lui à l'écrivain. Sa pensée sort comme un flot, que suit un autre flot, de la parole que que chose d'épars, d'inachevé dans l'expression, mais que la suite aussitôt complète. En y réfléchissant depuis, l'historien a cherché à se faire sa théorie de sa manière. Il dit en tiant qu'il a le fanatisme de la simplicité; mais, bien mieux, il en a le don et l'instinct irrésistible. Il croit volontiers qu'en histoire les modernes ne doivent exercer qu'au fait même, à l'expression simple de leur idée; moindres que les anciens à tant d'égards, ils sont plus savans, plus avancés dans les diverses branches sociales, obligés donc de satisfaire à des conditions plus compliquées, et leur principal besoin, en s'exprimant, est d'abord plus d'être clair, net, et de tout faire comprendre. C'est avant ce qu'il ont à ressaisir peut-être leur originalité la plus vraie. Il y a bien des manières sans doute d'écrire dignement l'histoire; mais dès que la curieuse de forme, il court risque de ne guère, à la modulation, que que pastiche de l'antiquité. Voltaire y échappe entièrement, M. Thiers aussi. Dans son *Histoire de l'Empire*, il a fait effort, simplicité à ses qualités simples ce qui y mettait le relief et le cachet, la précision. Arrivé à être courant, il a le soin de ne s'en même cesser d'être abondant par le fond; ce résultat obtenu, resserre la perfection de sa manière.

Pendant que M. Thiers écrivait son *Histoire de la Révolution*, et peu après l'avoir terminée, il faisait, dans les journaux quelques articles ou morceaux de critique: le *Constitutionnel*, toujours, et au *Globe*, où il faisait une fois le *Salon* (septembre 1824). Son morceau sur Law, au sujet d'une certaine *Encyclopédie progressive* qui n'alla pas plus loin (1826) mérite d'être tout particulièrement remarqué, et il fut très lu au moment de la publication. L'auteur tient en somme, et avec raison, à cet ancien travail dans lequel il a jeté ses premières idées sur les banques. Il le rédigea sur un recueil d'édits du temps de Law, en tant qu'il s'était puisé à des mémoires particuliers. Avec du profit, comme avec des traités, comme avec toutes sortes de pièces officielles, il y a moyen de refaire toute l'histoire, mais il faut savoir les lire. En général, savoir lire les pièces, c'est là un des secrets de l'originalité historique de M. Thiers. M. Duchâtel parla de ce travail sur Law, dans deux articles du *Globe* (2 et 12 août 1826), et discuta, avec quelque contradiction, et en toute franchise, certaines idées financières, par rapport au papier-monnaie, que l'auteur y avait ratifiées. Quant à la partie historique, qui lui paraissait irréprochable, il en disait: "M. Thiers vient de nous donner une histoire du système de Law, où, avec impartialité et l'étendue d'esprit qui le distinguent, il expose et juge les plans du financier écossais, fait la part de l'époque et du bilan, des grandes conceptions et des erreurs. Il a montré que, si le système est tombé, ce n'est point par le vice de son principe, mais par des fautes d'exécution.... Il est impossible de présenter de clarté dans les détails d'une opération financière que ne l'a fait M. Thiers en retraçant la marche du système; c'est la même précision et la même netteté que dans ses *Histoire de la Révolution* et les pages de son *Histoire de la Révolution*, et les magnanimes et le maximum. Il a autant, avec un rare talent, les passions nouvelles que ce système a soulevées...." Ainsi jugeait M. Duchâtel de ce qu'il [illegible] et lucide exposé; il est bon, en chemin faisant, de recueillir au passage les paroles des maîtres.

Parmi les morceaux épars de M. Thiers, je signalerai encore dans la *Revue Française*, (nov. 1829) un article développé sur les *Mémoires* du maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui parut, au premier abord, ne pouvoir être écrit que par un homme du métier, et qui valut à l'auteur les complimens du guerrier mourant. C'est tout simplement un des plus beaux morceaux de haute critique qui se puisse lire en telle matière.

M. Thiers, qui lu chez le maréchal Saint-Cyr le beau du récit militaire, définit ainsi cette expression qu'il applique si souvent à lui-même: "Nous concevrons, dit-il, comme beauté dans un récit militaire, la clarté, la précision, et le degré de couleur qui s'accorde avec une exposition savante." M. Thiers qui par goût est moins de l'école de l'armée du Rhin que de celle de l'armée d'Italie, sait joindre à ces qualités du récit la rapidité de l'éclair.

[A continuer.] STE. BEUVE.

(Communiqué.)

M. l'Editeur,

En donnant place dans les colonnes de votre estimable journal aux lignes suivantes, vous obligerez grand nombre de citoyens.

UNE ELECTION.

L'élection des officiers de police doit avoir lieu lundi prochain. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à la vertu, au zèle et à l'activité qu'a déployé constamment notre ancien commissaire M. Gaucia. L'honorable corps chargé de la nomination des officiers, a sans doute déjà distingué cet homme, et, espérons-le, nous le conservera encore. L'amour de l'ordre et les vertus d'un bon citoyen trouveront leur récompense dans la réélection de ce brave commissaire.

Plusieurs Habitans du 1er. district.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 16 avril 1845.

Le marché au coton a été extraordinairement calme aujourd'hui, les ventes n'ayant atteint que le chiffre de 1,000 balles. Il y a une disposition manifeste à suspendre les opérations jusqu'à l'arrivée des nouvelles du Great Western, que l'on espère recevoir ici samedi prochain.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi:		*Tennessee et N. Alabama.*	
Inferior	4 1/2 @ 5	Trash & Inferior	4 1/2 @ 5
Ordin. to good ord	5 1/2 @ 5 3/4	Ordinary	5 1/2 @ 6
Middling	6 @ 6 1/4	Middling	6 @ 6
Good Middling	6 1/2 @ 6 3/4	Good Middling	6 @ 6
Middling Fair	6 3/4 @ 7	Middling Fair	6 @ 6
Fair	7 1/2 @ 7 3/4	Fair	6 @ 6
Good fair	7 3/4 @ 8	Good fair	6 @ 6
Good & fine	00 @ 00	Good & fine	6 @ 6

Le cours du change n'a éprouvé aucun changement.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVEL'E-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Provincialist, Williams, Liverpool, A Johnson
Navire Columbus, Barker, Liverpool, L H Gale
Navire Grampian, Graham, Liverpool, John Toole
Navire Hampden, Russell, Liverpool, J P Whitney & co
Navire Agnes Ewing, Reed, Liverpool, P Maxwell
Navire Amoy, Clarke, Liverpool, Wm H Haynes
Barque Chester, Van Dyke, Philadelphie, A Cohen
Brick T Street, McConnell, Havane, J Alexander
Brick Robert Bruce, Gardner, Savannah, capitaine
Brick Emprezario, Collins, Havane, J Prats
Goel Alida, Usher, New York capitaine

ARRIVES.

Navire Goodwin, Davis, de Liverpool.
Brick Guadeloupe, Martin, de Vera Cruz.
Brick Champion, Buckman, de Kingston, Jam.
Brick Mary Walker, Thraue, de Falmouth, Jam.
Goel Mary, Talbot, de Matagorda.
Goel Wm Henry, Norris, de Charleston.
Goel Ed J Samdin, Everson, de Rattan Island, Baie de Honduras.
Steamer Music, Streck, Lafourche.
Steamer Creole, Hairn, Mobile.
Steamer Talleyrand, Hunter, de Eddyville.
Steamer Little Rock, Caldwell, de Camden, Ark.
Steamer Belle of Red River, Davis, de Fulton, Ark.
Steamer Mazeppa, Bell, de Tuscumbia et Florence.
Steamer J M White, de Converse, de St Louis.
Steamer Independence, Littleton, de St Louis.
Steamer Côte Joyeuse, Dalman, de Natchitoches.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL.

Le Great Western	29 mars.
Le Caledonia	4 avril.
L'Hibernia	19 avril.
Le Britannia	4 mai.
Le Cambria	19 mai.

Comstock & Rumsey, No. 50, rue Poydras, ont constamment en main le LINIMENT DE HAYS pour la guérison des hémorrhoïdes, et l'huile acoustique du Dr. McNair qui guerit la surdité, et le sirop d'œillet pour le rhume, la toux, le crachement de sang et les approches de la consomption. Aussi:—Le Tonique de Greene pour les fièvres froides qui est de plus un sur préservatif de la fièvre jaune quand il est pris à temps.

Le navire HARGRAVE, Capt. Jas Bailey, de New York, est maintenant en déchargement en face de la rue de l'Hôpital, première municipalité. Les consignataires sont requis d'aller recevoir leurs marchandises.

17 avril FOSDICK & BRO. 74 Camp

Navire Oconee, Naufragé.

LES consignataires du navire Oconee, naufragé sur les bancs de Burrup sont par le present notifiés que le navire Louisa a été affreté pour transporter le chargement en ce port. Toutes les personnes intéressées aux chargement sont priées de remettre leurs lettres d'avaries et les connaissemens au soussigné; et celles qui n'ont pas encore d'assurances voudront bien, en même temps, prendre tels arrangemens tendant à obtenir la prompte délivrance de leurs marchandises du navire.

THOMAS A. ADAMS, Agent spécial.

17 avril— Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle

Propriété à vendre pour cause de départ.

UN lot de terre avec la maison et le café qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues Levée et Seconde, à Lafayette, ou le lot et la maison sans le café, pour lesquels on pourra obtenir un bon loyer.

AUSSI.

Trois lots de terre contigus, situés au faubourg Bouligny formant l'encoignure des rues Magasins et Avenue Napoleon, et Jane et Chêne Vert.

Pour les conditions, s'adresser l'encoignure des rues Levée et Seconde, à Lafayette. 17 avril—

$5 DE RECOMPENSE.

PARTI de chez le soussigné le 16 avril, le griffe JOHN âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 2 à 3 pouces, ayant les dents de devant cassées et gâtées, les cicatrices provenant de coupures aux mains, les cheveux très crépus, le front haut et l'air très [illegible] il parle anglais et français, et est très connu en ville comme m'appartenant et provenant de la succession de M. Rousse.

Les capitaines de bâtimens, steamboats et autres sont prévenus de ne point donner asile à cet esclave, sous peine d'être poursuivis. La récompense ci-dessus sera payée à qui conque me le ramènera ou le logera dans une des geôles de cette ville. DE COUILLY,

17 avril—3 au Vieux Bassin.

AVIS IMPORTANT.

Diminution dans le prix de la *Parodie du Juif Errant*, ouvrage par Messieurs Chas. Philipon et Louis Huart, à CINQ cents la livraison au lieu de 25.

En vente chez VOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

La 5ème livraison est présentement en vente.

N. B. Note des Editeurs—Le lenteur avec laquelle nos gravures sont gravées nous force à ne publier qu'une livraison cette semaine. Prévoyant une immense difficulté à l'accroissement de cet ouvrage en le continuant au prix où il a été commencé, nous avons raison de prévenir les gravures afin de terminer l'ouvrage de suite. Les livraisons contenant 16 pages pleines ne coûteront à ceux qui ont payé cinq cents chacune. Les livres pourra s'obtenir à le cents ... 17 avril—

CIGARES de la Havane—Un assortiment de toutes les qualités et figures, en magasin et à vendre par

17 av J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée

TABAC en feuilles—Excellent Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre en magasin par

17 av J. M. CABALLERO, 33 Vieille Levée

IGARES Principes Veritables et de qualité supérieure, marque du Beaumont, de Villegas et Ramirez à vendre en magasin par J. M. CABALLERO,

17 av 33 Vieille Levée

HUILE d'olive—90 caisses et 90 paniers, 1ère qualité à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co

17 avril 17 et 19. St. Louis

VIN rouge en caisses—300 caisses St Julien et Bateau Lafitte à vendre par EUG. ROCHEREAU & C.

17 avril 17 et 19, St. Louis

COGNAC 4me. preuve, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co

17 avril 17 et 19 St. Louis

CHAMPAGNE—40 paniers, marque de Naudin, à des prix réduits, pour clore une facture, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.

17 avril 17 et 19 St Louis

THE FRAIS—60 paquets Imperial et Hogshead, en demi caisses et boîtes de 6 livres, en débarquement du navire Hargrave et à vendre par

17 av ROBERTS & HALL, 76 Magasins

MOUTARDE—60 barils de deux douzaines Hargrave et [illegible] à vendre par

17 av ROBERTS & HALL, 76 Magasins

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

LE cheval du vapeur, avec le bateau à vapeur Atl. dimanche 13 du courant, deux malles de coton marquées A. G. V. La récompense susdite sera donnée à quiconque donnera des informations conduisant à leur retrouvaille ...

A. GORDON, WYLIE & Co.

16 avril 5. Bienville

$10 DE RECOMPENSE.

PERDU OU VOLÉ—Mardi, 8 avril courant, une charette à la ville de la 1ère Municipalité—Une CHARETTE attelée de deux mulets noirs. La charette ... La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui ramènera la dite charette et les mulets à Cab.... JOHN HALTER,

16 av—3 Encoignure Ste Marie et Levée

AVIS—Pendant mon absence, M. J. F. Pepin, avocat, est chargé de mes affaires.

16 av—6 LS. DUVIGNEAUD

James Kennedy vs. No 933, la terre de Jean Labatt.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District—Lafourche Intérieure—A Mr Jean Labatt et à tous ceux qui cela peut concerner. [illegible] Nouvelle Orléans ... paroisse Lafourche Intérieure ... [illegible] approuvée le 7 février 1829.

Thibodeaux, ce 8 avril 1845.

16 avril— M. BOURG, Shérif.

James Kennedy vs. No 929 la terre de Thomas Barrett

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District—Lafourche Intérieure—A Mr Thomas Barrett et à tous ceux que cela peut concerner, savoir: [illegible] approuvée le 7 février 1829.

Thibodeaux, ce 8 avril 1845

16 avril—8 M. BOURG, Shérif

DOUBLONS—160 doublons patriotes, 1/8 et 1/4 de doublons, à vendre par CH. DUFOUR,

24 mars 11 Conti

CERCLES—6,000 cercles à boucauts et à barils, en débarque, à vendre par J. W. STANTON & Co.

16 av Encoignure Magasins et Lafayette

FOSDICK & BROTHER, rue du Camp, No. 74, offrent en vente à des termes libéraux:

200 gallons huile de baleine épurée, d'hiver, 200 caisses [illegible] de 12 livres, de young hyson; 50 demi caisses thé choix, poudre à canon; 50 caisses vieux Hyson et Souchong, 16 barils excellent cidre de Newark; 75 barils vinaigre de cidre, 16 barriques porter de Londres, 10 caisses verdegris pur; 10 caisses pendules en bois; 200 douzaines vin de soda de W. Rapp; 6 demi pipes cognac pure; jarres, tabac macoubé; 4 pipes genièvre marque du Cigne; 4 cornes papier à écouer, 4 caisses couleurs pour femmes et hommes, un baril vernis copal, 357 barils résine de Baltimore; 350 barillets clous coupés, de Boston et de Philadelphie, de 4, 6, 8, 10 et 12 à la livre. 16 avril

CIGARES de la Havane—32 milliers de la marque de Upmen, en débarquement du navire à vapeur Alabama à vendre par J. M. CABALLERO,

16 av 33 Vieille Levée

SAVON—500 caisses savon No 1, de Boston, à vendre par W. F. VREDENBURGH,

16 avril 20, Vieille Levée

HUILE de baleine &c.—6000 gallons huile pure, 1000 do huile blanchie, 1000 do huile d'éléphant de mer, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

16 avril 20, Vieille Levée

BLANC de plomb, &c.—2000 barillets blanc de plomb Nos 1 et 2 pur, depuis 25 livres jusqu'à 600; 10 barils brun d'Espagne; 10 quarts rouge de Venise; 10 do ochre jaune, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

16 av 20 Vieille Levée

GOBELETS—400 douzaines assortis à vendre par F. VREDENBURGH & Co.

16 avril 20 Vieille Levée

SALPETRE—50 barillets salpêtre raffiné, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co

16 av 20 Vieille Levée

A VENDRE—Une belle résidence située à environ 3 milles au-dessous de la Cathédrale, et un quart de mille au-dessous des casernes, de ce côté-ci—La maison est construite en briques, à deux étages contenant onze appartemens, avec galeries, sur toutes les façades et en très bon ordre; il y a plusieurs bâtisses indépendantes, et environ sept arpents de terre en pleine culture, avec arbres fruitiers &c. Le prix est modéré et les conditions sont avantageuses. S'adresser à

ARTEMON HILL, 76 Gravier.

10 avril—12 Bureau du Protection Insurance Agency

GUANO.

Le soussigné a acheté le chargement du brick Agnès, venant de l'Ile Ichaboe, et qu'il vendra en lots pour satisfaire ses habitués, à des prix modérés. Wm. DINN,

14 av 11, rue de la Commune

A VENDRE par le soussigné, les marchandises suivantes reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille:

60 barriques vin rouge de Bordeaux.
25 barils vin blanc.
10 pipes Cognac
16 pipes vieux Madère.
500 caisses savon de Castille
75 do absinthe.
50 do liqueurs assorties.
20 do Marasquin.
25 balles amandes à la princesse.
200 paniers huile en grandes bouteilles.
150 do do petites bouteilles.
200 caisses salaisons assorties.
24 do moutarde française, à vendre par

P. LONGIS, 116 Royale

VIN—200 quarts futs imitation Madère et Sherry, à vendre par P. LONGIS,

14 av 116 Royale

VIN—200 quarts fut vin imitation de Porto, à vendre par P. LONGIS,

14 av 116 Royale

BOUCHONS—150 milliers bouchons pour bière, à vendre par P. LONGIS,

14 av 116 Royale

A VENDRE en magasin:—350 barriques bon vin ordinaire, 10 de Cantenac et Soussans, Medoc vieux, 20 barriques Ludon, Medoc, 300 milliers bouchons fins et surfins.

Ayant droit au drawback.

10 quarts pipes eau de vie 4me. preuve, A. Dubosq, 4 barriques do 3ème preuve, 20 quarts et huitièmes de pipe eau de vie fine Champagne 400 caisses vin rouge St. Julien,

Par POURET FILS,

7 av 107 Royale

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nelle. Orléans.

Nouvelle Orléans, 15 avril 1845.

UNE élection de neuf directeurs, de cette institution, aura lieu lundi, 28 du courant, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. Les actionnaires sont respectueusement invités à y assister.

16 av—12 AUG. ST. MARTIN, secrétaire.

Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche.

AVIS est donné qu'une élection de sept directeurs aura lieu lundi, 28 avril courant, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

Par ordre de la Direction,

15 av—3 M. V. LABARRE, secrétaire.

B. DURAND, fabriquant de CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE, et autres,

Rue Royale, 187, entre Toulouse et St Pierre.

A l'honneur d'informer le public, que par suite de l'extension qu'il veut donner à son industrie, il teint et blanchit les chapeaux de paille pour dames à 50 cents, et les panamas à 75 cents en y ajoutant la garniture.

On trouvera dans son magasin, un grand assortiment de chapeaux garnis ou non garnis pour dames et enfans dans les formes les plus nouvelles et dans le dernier goût de Paris, à des prix très modérés.

15 av—30

AVIS

PERDU ou égaré—Un billet tiré par L. N. Baldwin payable à l'ordre de J. C. Garthwaite, daté le 26 avril 1844, dû le 14 janvier 1845, pour la somme de $4417 10 cts.

Le billet ci-dessus fut déposé chez MM. L. Corning & Co. de cette ville, et les présentes sont pour notifier toutes personnes de la perte dudit billet et de son annulation entière par les parties.

Nouvelle Orléans, 14 avril 1845

15 av—10 GARTHWAITE, PAYAN & Co.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE.

J'AI été nommé conservateur des forêts du gouvernement des Etats Unis dans la Louisiane, et dans ses devoirs qui me sont prescrits il est dit que je veillerai à ce que l'on n'abatte, détruise, enlève ou ne commette aucune déprédation sur les arbres qui croissent sur les terres publiques. [illegible] ALBERT G. SOUTHALL.

11 avril—10

AUX HABITANS SUCRIERS.

A VENDRE—Une belle HABITATION sise sur le Bayou Bœuf, à neuf milles au dessous de [illegible] sur la rive gauche. Elle contient 1200 arpents dont 300 plus ou moins, sont dans un bon état de culture [illegible] sont remarquables. Il y a une maison d'économie, des cabanes à nègres, un moulin à coton, un étage et demi, de 60 pieds sur 40, un moulin neuf, des presses. On y plantera cette année 60 arpents de cannes, 80 arpents de maïs et 170 arpents de coton. La propriété pourra être délivrée au 1er janvier 1846, avec des cannes pour planter 150 arpents, en outre de celles qui sont en terre. Cette habitation ne le cède à aucune autre de la région ou vient la canne à sucre, et est près d'une belle cyprière.

Pour plus d'informations, s'adresser à J. Beard & Co. No 44, rue des Magasins, à la Nouvelle Orléans.

14 avril—

Vers à Soie.

Avis aux personnes qui s'intéressent à la prospérité de l'Etat de la Louisiane.

ON peut aller voir chez Monsieur Hubert de Porte, demeurant à Bouligny, près de chez Monsieur Bech, environ trois cent mille vers à soie que M. H. de Porte élève dans ce moment et qui sont dans le plus parfait état de prospérité. Ceux qui sont curieux de voir lorsque ils travaillent à faire leurs cocons et lorsque les cocons seront faits, un verra comment ... [illegible] à de Porte espère tous les mois jusqu'en septembre prochain faire une pareille récolte. 14 avril—6

VIAUX VERNIS de Nys, à vendre pour clore une facture, par F. MINTIELLE,

16 avril—3 55, Chartres

Corsets! Corsets! Corsets!

AVIS AUX DAMES.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Naragansett, 40 douzaines superbes corsets sans coutures, qu'il vendra sans distinction de dimensions à quatre piastres pièce. M. KERNAN,

14 avril—6 46 Royale, encoignure Bienville

Collège Mandeville.

ON a besoin d'un maître d'études, ayant toutes les qualités requises. S'adresser en personne au collège.

3 avril

TROISIEME MUNICIPALITE.

Bureau du Trésorier.

LES taxes pour l'année sur les propriétés foncières dans les limites de cette corporation, sont prévenus que le montant de ces taxes imposées au 1er de ce mois, faute par les personnes dans le courant du mois de mai prochain, il sera procédé ...

14 avril—10 J. F. DUGARRE, Trésorier.

BOTTES SOULIERS ET BRODEQUINS

[illegible] caisses, en magasin, formant un assortiment complet de marchandises fraîches et de saison, à vendre par

11 avril B. GOMBES, 14, rue de la Douane

Marchandises en fil, à prix réduits.

LE soussigné informe respectueusement les familles et ceux qui ont besoin de marchandises de bonne durée, qu'il vend en ce moment des toiles à draps, des serviettes, napes, etc. à des prix réduits, et notamment:

Toile à draps 10/4, 6/4 et superfines,
do 10/4 do do
Serviettes damassées, serviettes françaises,
Diapré de [illegible] et Russie;
Linons, Batistes, Bretagnes, &c. &c.

Toutes ces marchandises proviennent des meilleures fabriques et sont de première qualité. On les vend avec la garantie qu'elles sont réellement ce qu'elles représentent.

W. E. DAVOCK,

14 avril— 30, rue de Chartres

Toile d'Irlande à prix réduits!

LE soussigné ... [illegible] M. E. DAVOCK, 30 Chartres

LE JOURNAL DES JOURNAUX ET L'ECHO DES FEUILLETONS,

AVIS.

JOURNAL DES JOURNAUX—No. 1—trois nouvelles—Les nuits de Ribera, par Hip. Lucas; Les diamants de la princesse Palatine par Aimé des Essarts; ... par J. Janin.

GRAVURE—Une scène des filles de Ribera. Une jolie gravure de modes dessinée pour [dames]

L'ECHO DES FEUILLETONS—Le chevalier d'Harmental, par Alex. Dumas. Le roman historique parut pour ... LOUIS XIV ET SON SIECLE—La fin du 1er volume et les premières livraisons du deuxième. ... M. DE LA PLACE, Directeur. Au bureau de l'Abeille.

8 av

LE JUIF ERRANT.

LA DIX-SEPTIEME livraison du Juif errant par Eugène Sue, auteur des Mystères de Paris, Mathilde &c. Edition de la SEMAINE LITTERAIRE, est présentement en vente chez

VICTOR HEBERT, Agent, 149 rue de Chartres.

N. B.—Il reste encore quelques exemplaires des Mystères de Paris, édition française illustrée, en deux beaux volumes.

Aussi—Quelques exemplaires en français, édition américaine en un volume. Prix $4. 3 avril

Parodie du Juif-Errant.

LA 1re LIVRAISON de la PARODIE DU JUIF ERRANT, par Chs. Philippon & Louis Huart illustrations par MM. Shields et Hammond, est présentement en vente chez Ver. HEBERT

Prix de la Livraison 25 cents.

Abonnement pour l'ouvrage complet, 20 Livraisons, $3, payables $1 50 d'avance. 7 av

Vingt ans après,

SUITE DES TROIS MOUSQUETAIRES.

LA 1re LIVRAISON de VINGT ANS APRES, ouvrage nouveau, faisant suite aux Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas, est en vente chez VOR HEBERT, 149 rue Chartres.

N. B. Il reste encore quelques exemplaires des Trois Mousquetaires à vendre. 7 av

PUBLICATIONS NOUVELLES!

REÇU par le navire Narragansett, du Havre, et à vendre chez V. HEBERT, libraire, 149 rue de Chartres:

Histoire du peuple de Paris; Prisons de Paris, livraisons de 1 à 6; Diable à Paris; Etrangers à Paris; Chants et Chansons populaires de la France; Magasin Pittoresque de 1844, do. de complet; Musée des Familles de 1844; do. do complet; Voyage en Amérique, Charges Parisiennes; Mœurs Algériennes; Album à la mode; do. de musique; Polka sans maître; Juif Errant, Parodie; Mystères de la Russie; Mystères de l'Inquisition; Art de fumer, par Barthélémy; Dumas—la fille du Régent; do. Fernande, Paul de Cock—M. Ruffart, Sœurs—les Courtisanes; do. 1 Martyre; de Montépin; ... do Rois; Cooper—sur Mer et sur Terre; Berthoud—Mine d'Or, de Marianne; de Daniel; G Sand—Jeanne; Perrin—Reine des Corabines; Lavergne—Comtesse des Ursins; Tribune—Dictionnaire français anglais, 2 gros volumes gd. in 4o.; Beautés de l'Opéra; Siècle de Louis XIV, par A. Dumas, 37me livraison; E. Sue—le Juif Errant illustré, par Gavarni, 14me livraison; Manuel du Droit Romain; Laboulaye—Institutes; Philidor—Traité du Jeu d'Echecs; Enseignement Elémentaire Universel; Millions de Faux; Histoire des Religions; Bon Jardinier pour 1845; Francœur—Astronomie; l'Algérie Pittoresque; Théorie de l'Artillerie; Lebas—Aide Mémoire, Institutes de Justinien, &c. &c. 31 mars

ATTENTION.

LE Collecteur des taxes imposées en vertu des lois en vigueur, par le jury de police de la paroisse Jefferson, notifie toutes personnes, sans distinction entre les résidens et non résidans, qui auront de telles taxes à payer, que les dites Taxes seront dues et exigibles Samedi, le vingt quatre mai prochain; qu'il tient son bureau à la Maison de Cour de Paroisse, au premier, ville de Lafayette, et est ouvert tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3 P. M.

Paroisse de Jefferson, 19 mars 1845.

V. LIVAUDAIS, Collecteur.

24 mars—2 m, 2ps

VINS FRANÇAIS—St. Emilion et autres marques, en barriques, demi barriques, et en caisses; de différentes marques et prix, parmi lesquels se trouvent du Château Margaux, fin, eau de vie de Cognac J. J. Dupuy, et autres marques, en demi pipes; Champagne; vin blanc en carafe, Preignac, Sauterne, Pauf Sauterne, Grave, liqueurs, etc., à vendre en magasin, par REYNAUD & FALLON,

16 av 34 Tchoupitoulas

ARTICLES DIVERS—Saucissons de Boulogne en caisses; sardines de Nantes; un grand assortiment de conserves alimentaires françaises, fruits conservés au vinaigre, en caisses et assortis; excellente eau de fleurs d'oranger, en jolies phioles; dragées françaises en dame-jeanne; macaroni, vermicelli, etc., etc., à vendre en magasin, par REYNAUD & FALLON,

16 av 34 Tchoupitoulas

BOUCHONS de France, qualité supérieure, en sacs de 1000, 500 & 250, à vendre par

16 a REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas

VINAIGRE de vin blanc, en barils, importé de France, à vendre par REYNAUD & FALLON,

16 av 34 Tchoupitoulas

ARTICLES ayant droit au Draw back:

10 quarts de pipes eau de vie, marque de Castillon, de 1841; 8 dito eau de vie, de J J Dupuy; 500 caisses vin St Julien, ayant droit au draw back à vendre par REYNAUD & FALLON,

16 av 34 Tchoupitoulas

POUDRE A TIRER—Des poudrières d'Eden Park, en sacs, demi et quarts de sacs, à vendre en quantités à la convenance des acheteurs. Cette poudre n'est point surpassée en qualité, par aucune autre en réputation ici, à vendre par REYNAUD & FALLON,

29 mars 34 Tchoupitoulas

HUILE—20 barils huile de baleine, à vendre par

29 av FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.

VINGT ANS APRÈS.

SUITE DES

TROIS MOUSQUETAIRES,

Par ALEX. DUMAS.

☞ Ce feuilleton, extrait du journal *Le Siècle*, formant sept parties ou livraisons, d'environ 60 pages in 8o, imprimées en caractères neufs, paraîtra à quinze jours d'intervalle.

La première livraison est imprimée.

Prix des sept livraisons, par abonnement, payable d'avance, $1 20.

On souscrit au bureau de ce Journal, et chez Victor Hebert, libraire, rue de Chartres.

Histoire de l'Empire.

LA 6me. Livraison de l'histoire du Consulat et de l'Empire par A Thiers.

Présentement en vente chez V. Hebert, Libraire, 149 rue de Chartres.

Prix 10 cents la livraison. 15 avril

Collége de St. Vincent,

AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI.

CE COLLEGE, auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi, il est situé à quarante milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède en outre à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

LES DIFFERENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie théorique et pratique, des langues Française, Espagnole, Allemande, Italienne, Latine et Grecque, de la philosophie morale et naturelle, de la botanique et de la chimie, de la musique et du dessin.

LE COLLEGE ST VINCENT possède un cabinet de physique. L'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand et l'Italien y sont enseignés par des professeurs dont chacune de ces langues est l'idiome maternel.

L'année scholaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet, c'est à cette dernière époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.

Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins en maladie est de $150 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme de $ 0 en sus pour l'enseignement des langues Espagnole, Allemande ou Italienne; et autant pour l'étude de la physique et de la chimie, afin de rembourser les instrumens brisés ou hors de service. On devra aussi payer une somme de $5 par an pour fourniture de lit et de matelats. La musique et le dessin coûteront $40 par an.

Les parens qui désireront que le collège fournisse des vêtemens à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.

Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.

Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle Orléans ou à St. Louis.

Pour plus amples informations s'adresser à J. Ad. Rozier, avocat, agent du collège, rue St. Charles, No 18.

9 avril—

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

Wiotte & Sallé.

MARCHANDISES SECHES au prix coutant, en gros et en détail, dans les deux magasins, rue de Chartres, Nos. 28 et 54. 31 mars—1 m

C. BEDON a l'honneur d'informer le public que le 7 avril, il ouvrira à grande frais un magnifique Etablissement, à l'encoignure des rues St Charles et de la Commune, vis à vis les hôtels St. Charles et Verandah, contenant l'assortiment le plus considérable et le plus élégant d'objets de fantaisie que l'on puisse trouver aux Etats-Unis.

On trouvera constamment dans ce magasin: Un assortiment de bijouterie, de plaqué, d'argenterie, de porcelaines, bronzes, porcelaines, verreries ornemens de cheminées, lampes, parfumerie fine, coutellerie, fusils, pistolets, et articles de toute genre en objets de Paris.

Il sollicite le patronage des habitans de cette ville qui apprécieront, il n'en doute pas, l'avantage de trouver à leur choix des marchandises ... et sont de qualité supérieure.

Ces personnes pourront faire ... et ce choix d'objets ... [illegible] leur patronage libéral.

Nouvelle Orléans, 1er avril 1845. 2 av—

Habillements d'Eté,

A bon Marché.

LES soussignés offrent en vente leur assortiment d'articles pour la saison d'été.

Habits, redingotes et paletots en gingas et coutil de fil. Habits, redingotes et paletots en merinos de diverses qualités.

Pantalons coutil fil dessins nouveaux etc.
Pantalons mérinos noir.
Gilets de drap, chemises de toile, caleçons de ... cravattes jaconats, brodées, gants, chapeaux, parapluies, etc. chez BATAILLE & BIGEY, 6, Chartres.
3 av Encoignure Bienville

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire l'aglioni:

1 caisse chapeaux castor gris et noir, dernière forme;
2 do crême de Perse très fraiche;
50 pièces gros de Naples;
1 caisse bretelles à la Polka;
1 do agrafes en gros et petites brides;
1 do rubans et chapeaux de paille pour dames.

8 av DAVID & CHAPUS 36 rue de Chartres

BRIQUES—Le soussigné prévient MM. les entrepreneurs et les personnes qui ont fait usage de la brique faite par Mr. F. S. M. Cosron, qu'il est prêt à en livrer.

A. E. POREY.

Lumber-yard, rue Condé, entre Hôpital et Quartier.

8 avril—

AVIS.

MLLE de AUVALET prévient les Dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne que devant quitter ses affaires elle vend les marchandises de son magasin, au comptant. Des ajustes capottes à des et jolis et aux chapeaux de paille à trois et quatre piastres ... à Le Il ... à des prix ... [illegible] de l'installation du magasin. 3 av—3a

MARCHANDISES FRAICHES

Pour le Printemps.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre à BAS PRIX un grand assortiment de marchandises d'un nouveau goût pour le printemps et l'été, tels que:

Linons mi-soie, jaconats, tarlatanes, mousselines, jaconets, Barèges, ginghams Manchester et Ecossais, nouveau style.

Indiennes et Calicots de 500 différens genres;
Batiste Jaconets, mousselines unies, rayées et tarlatanes;
Cotonnades de toutes qualités, couleurs et styles;
Nankin bleu et jaune, tricot, bleu;
Kieffes rayées et chemises, plaids bleus, coutil à matelas;
Ginghams, flannelles, lin à drap, membrez;
Batiste fil, mouchoirs soie et coton;
Dentelles d'York; Cravates; Dentelles noires, ...;
Cotonnade Muthers et, Log Cabin, Jeans de Kentucky;
Bas de coton et chaussettes de coton, diverses couleurs et grandeurs;
Toile d'Irlande, toile à draps, bas sea membrane;
Ombrelles, flanelle rouge et blanche;
Gingham, Jaconets et indiennes de deuil;
Rubans, Gants, Mitaines, galons et sajo et fil de "pool, Bombazine, Alpacas, articles d'habillement, nouveau style,
Baisnets, Draps et Casimir,
Toile à draps et chemise 3 4 à 10/4, blanche et écrue, Bas à moustiquaire, en coton et fil. J. C. BOYD,

8 avril— 70, Gravier, près de la rue du Camp

Marchandises sèches de Printemps.

REÇU PAR SIMPSON, No. 33, rue de Chartres:

Une caisse barège à 25 cents.
Une do organdie et jaconats français à 20 cents
Deux de toile d'Irlande à très bas prix.
Deux de mouchoirs batistes.
Une balle bien pour jupons.
Deux caisses linon batiste et organdie très riche.
Deux do balzarines et bareges nouveau style.
Six cartons écharpes barèges, blanche et couleur.
Six do do à bas prix.
Deux do de parasols de Paris.
Tous ces articles seront vendus à bas prix.

6 avril

CIGARES—600,000 Havane, principe en magasin et à vendre par Y. QUADRAS.

9 av Encoignure Chartres et St. Pierre

HUILE—200 paniers huile d'olive en grandes bouteilles, à vendre par Y. QUADRAS.

9 av Encoignure Chartres et St. Pierre

TABAC—6 boucauts Picadura, à vendre par Y. QUADRAS.

9 av Encoignure Chartres et St. Pierre

RAISINS—300 caisses, demi caisses et quarts de caisses en magasin, à vendre par Y. QUADRAS.

9 av Encoignure Chartres et St. Pierre

ARTICLES DE PECHE—Hameçons de Limerick & Kerby et autres; fil de pêche en chanvre, pitre, lin et coton; bouées, cannes de pêche, &c. à vendre en magasin, par W. A. RYAN,

4 av 46, rue Chartres

CAPSULES, BOURRES & POUDRE—Des meilleures manufactures anglaises, ainsi qu'une variété d'articles à l'usage des chasseurs à vendre en magasin par W. A. RYAN 46 rue Chartres.

COUTELLERIE—Consistant en couteaux et fourchettes à manche d'ivoire cerné et os, par jeux ou par douzaine, couteaux de poche et canifs, rasoirs de Wade et Bertcher, à vendre en magasin par

4 av W. A. RYAN, 46 rue Chartres

SUPERBES FUSILS DE CHASSE & CARABINES, En magasin et à vendre par

4 av W. A. RYAN 46, rue Chartres

SUCRE—Havane brun, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO,

6 av 33 Vieille Levée

CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,

1 mars 17 et 19, St Louis

SALSEPAREILLE—Quelques balles en magasin et à vendre par FRANCIS LAMPRE,

7 av 27, Vieille Levée

SARDINES—3000 boites et demi boites sardines à l'huile de la marque de Chatelain Joe et Basset, reçues par les arrivages du Columbiana du Havre et de l'Amerika, de Bordeaux.

500 boites et demi boites petits pois de la marque de Chatelain Joe et Basset, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.

1 av—15 24 Bienville

COUVERTURES—50 balles couvertures françaises de trois points, de Montpellier, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.

1 av—15 24 Bienville

TRUFFES du Périgord et Pâtés truffés en boîtes, demi et quarts de boîtes, en débarquement du navire Francis Depau et à vendre par

10 m CH. DUFOUR, 11 Conti

CEPS A L'HUILE, Champignons—petits pois et sardines à l'huile en boites et demi boites, en débarquement du navire Talma, et à vendre par

7 fev CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.

EN magasin et à vendre par le soussigné, les marchandises ci-après ayant droit au drawback; 10 demi pipes eau de vie, 4me preuve, de J. J. Dupuy; 170 caisses vin rouge St. Julien, 500 barriques vin rouge, 200 barils vin blanc Sauternes et Barsac; 50 barils vinaigre de vin blanc; 1000 boites sardines; 50 caisses fruits au jus, pâtés truffés, etc. etc. CHARLES DUFOUR,

4 jan 11 Conti

BOTTES, SOULIERS, Chapeaux, &c.—En débarquement et en magasin, un bel assortiment de chaussures qui sera conservé par les prochains arrivages, et que l'on offre en vente à des prix réduits:

Bottes et brodequins pour hommes, veau ciré,
Brodequins de [illegible] et fillettes, joli veau ciré,
Brodequins et bottines d'enfans, chevreau et maroquin,
Pantoufles et Bottines fines pour dames, kid et maroquin.
Brodequins quartier chevillés, kid et veau,
Bottes fines, chevillées, kip et veau,
Bottes fines, chevillées, veau, kip et cuir de bœuf,
Brodequins d'enfans et de jeunes gens, veau marin et veau,
Brodequins Russett, pour hommes et garçons.

CHAPEAUX.

Fins moutrie, castor, soie et feutre
Chapeaux unis, pour hommes, en castor gris,
Chapeaux de chasse, fins et communs,
Idem de laine, noirs gris, bleus et blancs,
Idem de Campêche double tresse, fins et communs,
Idem de palmier, fins et communs, ... par

26 mars FROST & Co 16, Magasins